

Direction interministérielle départementale des systèmes d'information et de communication

mutualisée au bénéfice de la préfecture, de la DDT, de la DDCS et de la DDPP

Dans le cadre des orientations nationales définies par la direction interministérielle pour le numérique et les systèmes d'information et de communication (DINSIC) et des politiques ministérielles relatives aux systèmes d'information, la DIDSIC est chargée d'assurer, pour le compte des ministères concernés, le bon fonctionnement des systèmes d'information des directions départementales interministérielles et de la préfecture.

Bureau système et réseaux

- Maintien de la continuité des liaisons gouvernementales.
- Mise en œuvre des moyens de communication nécessaires aux plans de secours, à la défense opérationnelle du territoire ou à la gestion de crise.
- Installation et maintien en condition opérationnelle des infrastructures, équipements, outils informatiques ou de communications.
- Administration des réseaux.
- Administration des infrastructures virtualisées (SAN + hyperviseurs), réseaux de communication et leur support.
- Déploiement des projets nationaux des ministères de tutelle.
- Mise en place des outils et soutien au RDSSI (prévention et lutte contre attaques virus, rançoware...)

Bureau support technique

- Installation, support, maintenance des postes et équipements informatiques.
- Assistance aux utilisateurs et suivi des demandes d'intervention.
- Suivi, gestion et inventaire du parc informatique.
- Suivi technique, mise en œuvre et assistance sur les applications nationales et locales.
- Installation, support, maintenance des outils concernés par projets nationaux des ministères de tutelle.

Bureau pilotage du Système d'information

- Pilotage du système d'information local
- Gestion administrative et financière du service
- Pilotage, animation et coordination des actions de la DIDSIC (préfecture + DDI)
- Suivi des projets locaux ou nationaux

Sécurité des systèmes d'informations (SSI)

- Mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) au niveau local sur le périmètre préfecture/DDI.
- Suivi du plan de continuité des systèmes d'information en DDI et préfecture.
- Suivi de la protection physique des locaux.
- Pilotage des actions de contrôle et de sensibilisation.
- Coordination du traitement des incidents de sécurité.
- Formalisation d'un bilan annuel en matière de SSI.
- Gestion des systèmes sécurisés du périmètre.